

# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

## TRIMESTRE N°3 JUILLET - SEPTEMBRE 2022



Faute de financement, la station de mesure de l'Anse Vata est à l'arrêt depuis le 1er avril. Par conséquent, aucune donnée n'est disponible ce trimestre. Les données de Nouville ne sont disponibles qu'à partir du 05 septembre, date d'installation de la nouvelle station.

### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Ce trimestre, les niveaux de fond sont en baisse sur l'ensemble des stations de mesure. À la Vallée du Tir, les niveaux de pointe, bien que moins élevés que le trimestre précédent, restent élevés et 3 dépassements du seuil d'information et de recommandations ont été enregistrés au niveau de l'école Griscelli le 14 juillet dernier.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Griscelli)	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	2	2	1	NC	2	3	1
Moyenne horaire maximale	74	200	275	NC	352	145	45
Moyenne journalière maximale	13	20	32	NC	120	26	6
Dépassement SI	0	0	0	/	3	0	0
Dépassement SA	0	0	0	/	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	/	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	/	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux en dioxyde d'azote sont encore en hausse ce trimestre mais restent en deçà des seuils réglementaires.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	6	7	6	NC	6	4
Moyenne horaire maximale	40	41	54	NC	52	23
Moyenne journalière maximale	14	16	25	NC	24	7
Dépassement SI	0	0	0	/	0	0
Dépassement SA	0	0	0	/	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	/	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les niveaux de fond et de pointe en poussières fines PM<sub>10</sub> sont stables par rapport au trimestre précédent.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	9	19	13	NC	14	11
Moyenne horaire maximale	34	69	78	NC	63	26
Moyenne journalière maximale	16	42	33	NC	36	16
Dépassement SI	0	0	0	/	0	0
Dépassement SA	0	0	0	/	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	/	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>2,5</sub>)

Les niveaux en poussières fines PM<sub>2,5</sub> sont stables au cours du 3ème trimestre.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	3	5	4	NC
Moyenne horaire maximale	13	41	30	NC
Moyenne journalière maximale	9	19	12	NC
Dépassement SI	0	0	0	/
Dépassement SA	0	0	0	/
Dépassement VLJ	0	0	0	/

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### L'OZONE (O<sub>3</sub>)

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser. Les niveaux de fond et de pointe sont stables sur la période.

	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	48	NC
Moyenne horaire maximale	80	NC
Moyenne journalière maximale	74	NC
Dépassement SI	0	/
Dépassement SA	0	/

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10	PM2,5	O <sub>3</sub>
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	37.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	160 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante	180 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(2)</sup>	-	-	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>	37.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	120 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 8h <sup>(5)</sup>

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35/an. (5) À ne pas dépasser plus de 25/an.